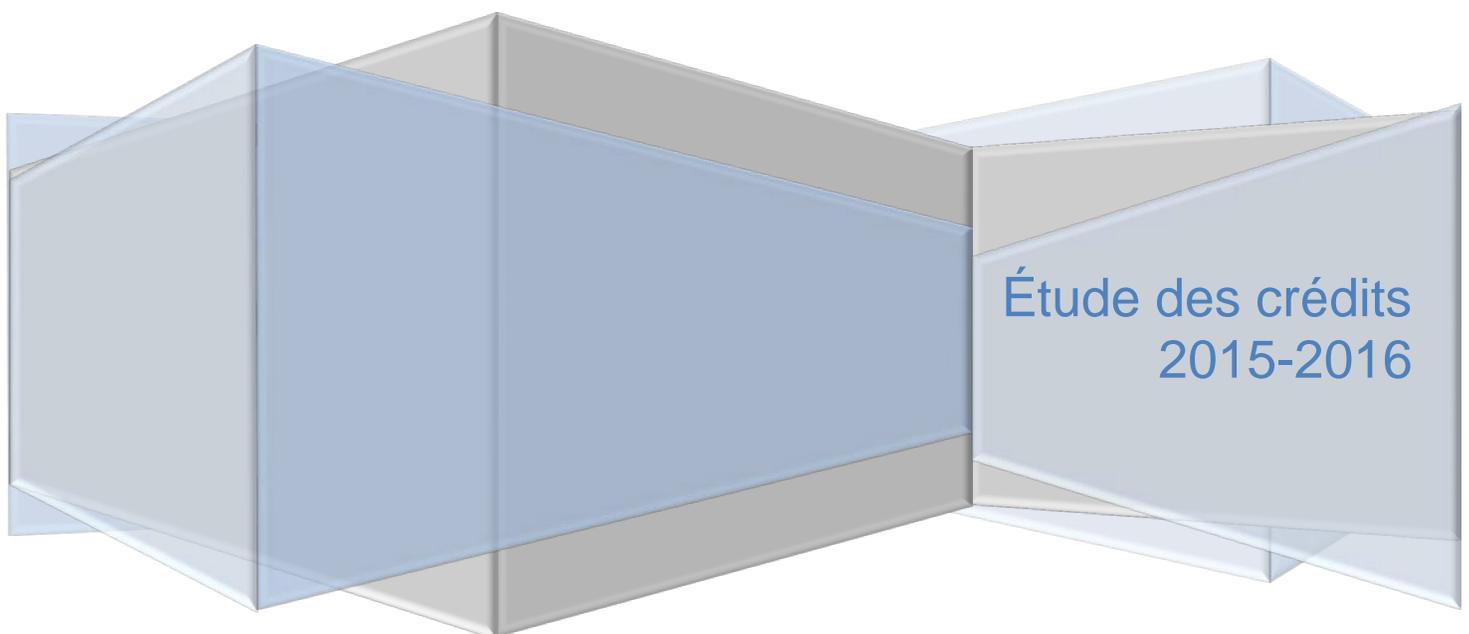


## Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques

Réforme des institutions démocratiques  
Programme 06, élément 01



---

**SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE**

---

## SECTION 1 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

1. Liste des voyages **hors Québec** pour l'année financière 2014-2015 :
  - a) les endroits et dates de départ et de retour;
  - b) la copie des programmes et rapports de mission;
  - c) les personnes rencontrées;
  - d) le coût (avec une ventilation par poste : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, autres frais, etc.);
  - e) les noms des ministres, députés, du personnel de cabinet, des fonctionnaires concernés (avec leur titre) et des autres participants (avec leur titre) regroupés par mission;
  - f) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et fonctionnaires concernés et autres participants;
  - g) la liste des ententes signées ou annoncées, le cas échéant;
    - les détails de ces ententes;
    - les résultats obtenus à ce jour.
  - h) les investissements annoncés, le cas échéant, ainsi que le nombre d'emplois estimé.

### Réforme des institutions démocratiques programme 06, élément 01

Aucune dépense pour des voyages hors Québec

\*Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

2. Pour chacun des voyages fait en avion ou en hélicoptère par chaque membre du Conseil des ministres, des membres des cabinets ministériels **au Québec** et des dirigeants d'organismes pour 2014-2015 :
  - a) l'itinéraire et les dates du départ et/ou du retour;
  - b) les coûts ventilés;
  - c) le cas échéant, tout autre coût ventilé par poste : frais d'hébergement, frais de repas, autres frais, etc.;
  - d) pour les organismes, les noms et les titres des dirigeants et des fonctionnaires concernés et autres participants.

### Réforme des institutions démocratiques programme 06, élément 01

Aucune dépense pour des voyages ou des déplacements en avion ou en hélicoptère

\*Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

3. Liste des dépenses en publicité (incluant celles sur Internet), en articles promotionnels et en commandites pour chaque ministère (y compris le cabinet ministériel) et organisme. Fournir la liste détaillée de ces dépenses en indiquant :
  - a) la ventilation des sommes dépensées pour 2014-2015, et les prévisions pour 2015-2016;
  - b) les noms des firmes de publicité retenues;
  - c) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi pour chacun (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
  - d) les noms des fournisseurs, incluant les contrats de photographes;
  - e) le but visé par chaque dépense;
  - f) dans le cas d'une commandite, la raison et le nom de l'organisme bénéficiaire;
  - g) le coût total et ventilé pour les communiqués de presse.

### Réforme des institutions démocratiques programme 06, élément 01

Aucune dépense en publicité

\*Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

4. Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) :

Par le ministère, en incluant le cabinet ministériel ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016 ventilées par type d'événement;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) le nombre total et liste d'événements, ventilé par type d'événement.

Par une firme externe :

- d) les sommes dépensées 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016 ventilées par type d'événement;
- e) le nom du professionnel ou de la firme de publicité;
- f) la liste des contrats octroyés en indiquant le coût et le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation, contrat négocié, avenants);
- g) la liste et les noms des fournisseurs et consultants, s'il y a lieu, incluant les contrats de photographies, des vidéos, etc.;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et liste d'événements ventilé par type d'événement.

Réforme des institutions démocratiques programme 06, élément 01

Aucune dépense pour l'organisation et la tenue de conférence de presse

\*Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

5. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme :

- a) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016 ventilées par type d'événement;
- b) le but recherché par chaque dépense;
- c) le nombre total et la liste des formations ventilée par catégorie.

Organisée par une firme externe :

- d) les sommes dépensées en 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- e) le nom de la ou des firmes de publicité ou de communications;
- f) le mode d'octroi du contrat (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié);
- g) la liste et les noms des fournisseurs ou/et des consultants, s'il y a lieu;
- h) le but visé par chaque dépense;
- i) le nombre total et la liste des formations ventilée par catégorie.

Aucune dépense

6. La liste des dépenses en formation de communication :

Organisée par le ministère ou l'organisme pour le personnel politique, les membres du conseil exécutif ou les députés :

- a) les sommes dépensées pour l'exercice financier 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016;
- b) le but visé par chaque dépense;
- c) la nature de la formation;
- d) les personnes concernées.

Réforme des institutions démocratiques programme 06, élément 01

Aucune dépense en communication

\*Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

7. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme (y compris le cabinet ministériel) en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
- les noms du professionnel ou de la firme;
  - les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
  - le détail des travaux ou services effectués (but visé);
  - la date d'octroi du contrat;
  - le coût total, y compris les avenants et/ou suppléments;
  - l'échéancier;
  - dans le cas d'un octroi par soumission, fournir le nom des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Réforme des institutions démocratiques programme 06 élément 01

Barreau du Québec, contrat gré à gré approvisionnement : 2 avis de cotisations annuelles  
3 784,00 \$

Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique

\*Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

8. Liste détaillée de tous les appels d'offres publics du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- la liste des soumissions et le montant de chacune;
  - la grille d'évaluation des soumissions;
  - la justification du choix du soumissionnaire retenu;
  - le délai entre la publication de l'appel d'offres et l'octroi du contrat;
  - le cas échéant, les appels d'offres annulés en cours de route et la raison de l'annulation.

Aucun appel d'offre public

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>

9. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 et qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés par la sous-ministre ou le dirigeant de l'organisme public, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, en indiquant :

Indiquer si ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format.

- le nombre d'autorisations;
- le nom du professionnel ou de la firme faisant l'objet de cet octroi;
- le nom de tous les sous-traitants associés au contrat et faisant l'objet de cet octroi;
- le montant accordé;
- les motifs de la demande;
- tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Aucun contrat, (donc aucun coût additionnel)

Ces informations sont toutefois disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>

10. Liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) de tous les contrats octroyés par un cabinet ministériel en 2014-2015, en indiquant, pour chaque contrat :
- les noms du professionnel ou de la firme;
  - les noms de tous les sous-traitants associés au contrat, leur mandat et le résultat (rapport ou document final);
  - le coût;
  - l'échéancier;
  - dans le cas d'un octroi par soumission, les noms des soumissionnaires et le montant des soumissions.

Veuillez-vous référer à la réponse de la question 7

11. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015 :
- le nombre de consultants externes intégrés (nombre de personnes) ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société et/ou d'une entreprise relevant du ministère;
  - le total des coûts reliés à ces consultants, ventilé par catégorie (incluant la masse salariale);
  - le sommaire de tout contrat octroyé pour l'embauche de ces consultants;
  - le nom de chaque consultant et la firme par laquelle il est employé;
  - une description de son mandat;
  - la date de début de son contrat;
  - la date prévue de fin de son contrat;
  - sa rémunération annuelle.

Les informations relatives aux contrats sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec [www.seao.ca](http://www.seao.ca)

12. Pour chaque projet de développement informatique ou de modernisation des systèmes informatiques de plus de 100 000 \$ initié depuis l'année financière 2003-2004, au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère, indiquer :
- le nom du projet;
  - la nature du projet;
  - l'échéancier initial (et revu s'il y a lieu);
  - le montant initialement prévu pour l'ensemble du projet;
  - les plus récentes évaluations du coût du projet;
  - les coûts engendrés jusqu'à maintenant par le projet, au total et ventilés par année financière;
  - l'estimation des coûts restant à déboursier pour compléter la réalisation du projet;
  - les firmes ou OSBL associés au développement du projet, incluant tous les sous-traitants associés au projet, les sommes qui leur ont été versées jusqu'à ce jour, le détail de tout contrat octroyé en précisant le mode d'octroi, le montant et les dates;
  - le pourcentage de réalisation jusqu'à ce jour;
  - le nombre d'employés (ETC) affectés à ce projet;
  - le nombre de consultants externes intégrés ou œuvrant au sein du ministère ou d'un organisme, d'une société ou d'une entreprise relevant du ministère :
    - la valeur totale et ventilée des contrats ou ententes entre le ministère ou l'organisme et les firmes externes pour ces consultants.
  - indiquer si l'étude d'opportunité évaluant les possibilités qu'offre le logiciel libre a été réalisée, comme l'exige la Politique cadre sur la gestion des ressources informationnelles des organismes publics.

Aucun projet de développement informatique

Les informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>

13. Pour le cabinet ministériel et le bureau de circonscription, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chacune des dépenses suivantes :
- la photocopie;
  - le mobilier de bureau;
  - l'ameublement;
  - la décoration et l'embellissement;
  - le distributeur d'eau de source;
  - le remboursement des frais de transport;
  - le remboursement des frais d'hébergement;
  - le remboursement des frais de repas;
  - le remboursement des frais d'alcool et de fêtes;
  - l'ensemble des dépenses applicables à la participation à des congrès, des colloques et toute session de
  - type perfectionnement ou ressourcement :
    - au Québec;
    - à l'extérieur du Québec.

2014-2015	
Réforme des institutions démocratiques programme 06, élément 01 (\$)	
Location photocopieur + photocopies : en couleur et en noir et blanc	<b>6 446,87</b>
Cartouches impressions (imprimantes)	<b>595,46</b>
Impression photocopies (CSPQ, Copie de la Capitale, Copiexpress)	<b>1 769,33</b>
Mobilier de bureau	--
Eau de source	<b>120,35</b>
Frais de déplacement (repas, transport, hébergement, taxis, etc.)	<b>621,34</b>
Formation, congrès, perfectionnement	<b>872,47</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>10 425,82</b>

\*Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

14. Séparément, pour le cabinet ministériel, pour la Direction générale du ministère (bureau du sous-ministre, des sous-ministres adjoints et associés) et pour les organismes sous l'autorité du ministre, le montant, pour 2014-2015 (et la ventilation pour chaque mois), de chaque dépense reliée à la téléphonie :

- a) le nombre de téléphones cellulaires (« BlackBerry », iPhone ou autres types de téléphones intelligents) utilisés;
- b) le nombre de tablettes électroniques utilisées (IPAD ou autres);
- c) le nombre de téléavertisseurs utilisés;
- d) les coûts d'acquisition des appareils;
- e) le coût d'utilisation des appareils;
- f) le coût des contrats téléphoniques;
- g) les noms des fournisseurs;
- h) le nombre de minutes utilisées;
- i) les ordinateurs portables;
- j) le nombre d'ordinateurs portables utilisés;
- k) le coût des frais d'itinérance;
- l) les coûts de résiliation, s'il y a lieu.

2014-2015	
Réforme des institutions démocratiques programme 06, élément 01	
Inventaire 2014-2015 :	
1 I-Phone, 2 cellulaires, 2 tablettes électroniques, 1 portable	
Coût d'utilisation 1 tablette électronique	<b>373,42</b>
Coût d'utilisation 1 I-Phone	<b>296,51</b>
Coût d'utilisation 2 cellulaires	<b>195,00</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>864,93</b>

\*Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

15.

- a) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : **35 ans et plus**;
- b) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : **35 ans et moins**;
- c) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de maladie pris par le personnel;
- d) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- e) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail;
- f) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre total de jours de vacances pris par le personnel;
- g) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée, par catégorie d'emploi;
- h) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de plaintes pour harcèlement psychologique;
- i) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de personnes et la répartition par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, contractuels, etc.) qui reçoivent une rémunération du ministère ou d'un organisme relevant du ministère, et qui reçoivent également une prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public, parapublic ou des réseaux de la santé et de l'éducation, soit les commissions scolaires, les cégeps, les établissements universitaires, les agences régionales et les établissements hospitaliers;

- j) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- k) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;
- l) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;
- m) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de postes par catégorie d'emploi et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);
- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raison du départ.

- a) le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : **35 ans et plus**;

35 ans et plus														
Corps d'emploi	Total	%	Homme	%Homme	Femme	%Femme	Personne handicapée	Personne handicapée	Anglophone	Anglophone	Autochtone	Autochtone	Communautaire	Communautaire
Emplois supérieurs	1	12,50%	0	0,00%	1	12,50%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Cadres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Professionnels	4	50,00%	1	12,50%	3	37,50%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	12,50%
Fonctionnaires	2	25,00%	0	0,00%	2	25,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Étudiants et stagiaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>87,50%</b>	<b>1</b>	<b>12,50%</b>	<b>6</b>	<b>75,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>1</b>	<b>12,50%</b>

- b) le nombre et la répartition, par tranche d'âge, du personnel masculin et féminin, des personnes handicapées, anglophones, autochtones et des communautés culturelles pour chaque catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : **35 ans et moins**;

Moins de 35 ans														
Corps d'emploi	Total	%	Homme	%Homme	Femme	%Femme	Personne handicapée	Personne handicapée	Anglophone	Anglophone	Autochtone	Autochtone	Communautaire	Communautaire
Emplois supérieurs	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Cadres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Professionnels	1	12,50%	1	12,50%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	12,50%
Fonctionnaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Étudiants et stagiaires	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>12,50%</b>	<b>1</b>	<b>12,50%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>1</b>	<b>12,50%</b>

- c) le nombre total de jours de maladie pris par le personnel

MALADIES														
	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total	
Emplois supérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Cadres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Professionnels	0,88	2,50	9,00	0,00	1,00	0,40	6,00	4,00	4,88	2,00	4,00	0,00	34,65	
Fonctionnaires	0,00	2,00	0,00	1,00	2,00	3,47	0,00	5,00	3,00	6,00	1,00	0,00	23,47	
Étudiants et stagiaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>0,88</b>	<b>4,50</b>	<b>9,00</b>	<b>1,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,87</b>	<b>6,00</b>	<b>9,00</b>	<b>7,88</b>	<b>8,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58,12</b>	

- d) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de congé de maladie moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée

MALADIES						MALADIES - VALEUR ESTIMÉE					
	Negative	0-10 Jrs	10-50 Jrs	50-100 Jrs	100 Jrs +		Negative	0-10 Jrs	10-50 Jrs	50-100 Jrs	100 Jrs +
Emplois supérieurs	0	0	0	0	0	Emplois supérieurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Cadres	0	1	0	0	0	Cadres	- \$	133,03 \$	- \$	- \$	- \$
Professionnels	0	2	4	0	0	Professionnels	- \$	1 647,33 \$	14 217,78 \$	- \$	- \$
Fonctionnaires	0	1	1	0	0	Fonctionnaires	- \$	654,24 \$	2 473,11 \$	- \$	- \$
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	Étudiants et stagiaires	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	0	0	0	0	0	Autres	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>- \$</b>	<b>2 434,60 \$</b>	<b>16 690,89 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

e) le nombre d'heures supplémentaires travaillées par le personnel et la répartition de la rémunération de ces heures supplémentaires (argent, vacances, etc.); - le coût moyen par employé, selon la classe de travail;

		HEURES												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Professionnels	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	0,00	0,00	0,00	4,50	0,00	0,00	0,00	0,00	11,50	22,50	0,00	38,50
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	4,50	0,00	0,00	0,00	0,00	11,50	22,50	0,00	38,50
Fonctionnaires	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	2,00	8,75	0,50	1,50	8,25	1,00	13,25	2,75	19,50	8,25	0,00	65,75
	Total	0,00	2,00	8,75	0,50	1,50	8,25	1,00	13,25	2,75	19,50	8,25	0,00	65,75
Total	Payées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Compensées	0,00	2,00	8,75	0,50	6,00	8,25	1,00	13,25	2,75	31,00	30,75	0,00	104,25
	Total	0,00	2,00	8,75	0,50	6,00	8,25	1,00	13,25	2,75	31,00	30,75	0,00	104,25

		MONTANT												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Professionnels	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	- \$	- \$	- \$	153,45 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	335,57 \$	765,98 \$	- \$	1 255,00 \$
	Total	- \$	- \$	- \$	- \$	153,45 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	335,57 \$	765,98 \$	- \$	1 255,00 \$
Fonctionnaires	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	81,78 \$	319,67 \$	16,21 \$	48,63 \$	267,47 \$	32,42 \$	482,50 \$	112,45 \$	797,36 \$	337,34 \$	- \$	2 495,83 \$
	Total	- \$	81,78 \$	319,67 \$	16,21 \$	48,63 \$	267,47 \$	32,42 \$	482,50 \$	112,45 \$	797,36 \$	337,34 \$	- \$	2 495,83 \$
Total	Payées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	Compensées	- \$	81,78 \$	319,67 \$	16,21 \$	202,08 \$	267,47 \$	32,42 \$	482,50 \$	112,45 \$	1 132,93 \$	1 103,32 \$	- \$	3 750,82 \$
	Total	- \$	81,78 \$	319,67 \$	16,21 \$	202,08 \$	267,47 \$	32,42 \$	482,50 \$	112,45 \$	1 132,93 \$	1 103,32 \$	- \$	3 750,82 \$

f) le nombre total de jours de vacances pris par le personnel

		VACANCES												
		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Total
Emplois supérieurs		7,00	21,00	19,00	44,00	40,00	25,00	22,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179,00
Cadres		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Professionnels		1,50	2,00	2,00	21,00	39,50	0,00	0,50	2,00	11,00	4,53	1,50	0,00	85,53
Fonctionnaires		1,50	0,00	0,00	18,00	13,00	0,00	5,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	43,50
Étudiants et stagiaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>10,00</b>	<b>23,00</b>	<b>21,00</b>	<b>83,00</b>	<b>92,50</b>	<b>25,00</b>	<b>27,50</b>	<b>3,00</b>	<b>17,00</b>	<b>4,53</b>	<b>1,50</b>	<b>0,00</b>	<b>308,03</b>

g) le nombre de personnes ayant dans leur réserve de jours de vacances moins de 10 jours, de 10 à 50 jours, de 50 à 100 jours et 100 jours et plus, et leur valeur estimée

	VACANCES						VACANCES - VALEUR ESTIMÉE				
	Négative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +		Négative	0-10 jrs	10-50 jrs	50-100 jrs	100 jrs +
Emplois supérieurs	0	0	0	0	0		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Cadres	1	0	0	0	0		(15 209,44) \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Professionnels	3	2	1	0	0		(2 983,26) \$	237,76 \$	3 103,26 \$	- \$	- \$
Fonctionnaires	0	2	0	0	0		- \$	1 476,00 \$	- \$	- \$	- \$
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres	0	0	0	0	0		- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>(18 192,70) \$</b>	<b>1 713,76 \$</b>	<b>3 103,26 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

j) l'évolution des effectifs réguliers par catégorie d'emploi (cadres supérieurs et intermédiaires, professionnels, techniciens, personnel de bureau, ouvriers et agents de la paix, etc.) et par leur territoire habituel de travail (centre principal de direction et chacune des régions);

m) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

		Au 28 février 2015							
Corps d'emploi	Total	Capitale-Nationale	Montréal	Saguenay- Lac-Saint-Jean	Montréal	Ottawa	Moncton	Vancouver	
Emplois supérieurs	1	1	0	0	0	0	0	0	
Cadres	0	0	0	0	0	0	0	0	
Professionnels	5	5	0	0	0	0	0	0	
Fonctionnaires	2	2	0	0	0	0	0	0	
Étudiants et stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

k) l'évolution du nombre d'employés bénéficiant d'un traitement additionnel en raison de la complexité de la tâche à accomplir;

l) le nombre d'employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui normalement prévu pour la tâche qu'ils ont accomplie;

	CGRH	CGRH	Professionnel	Ingénieurs	Ingénieurs	Horaire majoré	Hors échelle
	Expert	Émrite	Expert	Émrite	Expert	Émrite	
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- n) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le niveau des effectifs pour chacune des catégories d'emploi pour chacun des cinq prochains exercices budgétaires;
- o) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre d'employés permanents et temporaires;
- p) Concernant les effectifs de chacun des ministères et organismes, et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 (par établissement pour les réseaux de la Santé et des Services sociaux et le réseau de l'éducation) : le nombre de départs volontaires, ventilé par raison du départ.

**La réponse à ces questions sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et organismes**

16.

- a) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite en 2013-2014 et en 2014-2015, incluant le total et la ventilation des indemnités versées;

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor et ce, pour tous les ministères et organismes**

- b) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de remplacements effectués en application du plus récent Plan de gestion des ressources humaines;

**2 départs à la retraite en 2014-2015, postes réguliers mais non remplacés.**

- c) Pour chaque ministère et organisme public, et ce, par direction : le nombre de départs à la retraite prévus pour 2015-2016 et 2016-2017 et les indemnités de retraite qui seront versées;

**Aucun départ à la retraite de prévu pour 2015-2016**

- d) Pour chaque ministère et organisme, et ce, par direction : le nombre de retraités de la fonction publique ou parapublique engagés pour un ou des contrats.

**Aucun retraité engagé par contrat.**

17. Liste des baux pour les espaces occupés par les ministères et organismes en 2014-2015 en indiquant pour chacun d'eux :
- l'emplacement de la location;
  - la superficie totale pour chaque local loué;
  - la superficie totale réellement occupée;
  - la superficie inoccupée;
  - le coût de location au mètre carré;
  - le coût total de ladite location;
  - les coûts d'aménagement, de rénovations réalisées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011, la nature des travaux et le ou les bureaux visés;
  - la durée du bail;
  - le propriétaire de l'espace loué;
  - les noms des sous-locataires et les revenus liés à des sous-locations, le cas échéant.

2014-2015 Accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques				
Espaces occupés avril 2014 à mars 2015 ont été assumés par le programme 02 MCE	Superficie totale	Durée du bail	(\$)	Propriétaire
Bureau du Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques 875, Grande-Allée Est, H-3.501 Local : H-3.615 Local : H-3.617	439,52 m <sup>2</sup>  15,91 m <sup>2</sup> 15,91 m <sup>2</sup>	Entente d'occupation avec la SIQ. C'est la SQI qui doit rendre des comptes sur les baux pour lesquels elle s'est engagée.	96 547	SQI
Bureau de la Direction à l'accès à l'information et protection des renseignements pers. 875, Grande-Allée Est, H-3.243	303,52 m <sup>2</sup>		66 673	
Aucun aménagement et rénovation H-3.501, H-3.615, H-3.617 et H-3.243				
<b>TOTAL</b>			<b>170 210</b>	

2014-2015 Ancien cabinet du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de la Participation citoyenne Programme 06				
Espaces occupés d'avril 2014 à juin 2014	Superficie totale	Durée du bail	(\$)	Propriétaire
Bureau du cabinet 875 Grande Allée Est Québec H, 5 <sup>e</sup> étage	448,84 m <sup>2</sup>	Entente d'occupation avec la SIQ. C'est la SQI qui doit rendre des comptes sur les baux pour lesquels elle s'est engagée	18 633	SQI
Bureau du cabinet 770, rue Sherbrooke Ouest, Montréal	10,50 m <sup>2</sup>		Fin 31 juillet 2015	
Bureau de circonscription 1085, Boul. Sainte-Foy, Longueuil	Bureau 120,95 m <sup>2</sup>	Fin 9 juillet 2014	7 729	
	Entrepôt 9,20 m <sup>2</sup>			
Peinture et remplacement de tapis : 30 avril 2014			383	
<b>TOTAL</b>			<b>27 763</b>	

18. Pour le cabinet ministériel, les bureaux de circonscription des ministres, la direction générale du ministère et la haute direction des organismes publics, fournir la ventilation des coûts, pour 2014-2015, du déménagement, de l'aménagement, de la rénovation et autres travaux effectués dans les espaces occupés. Pour les rénovations, fournir :
- la ou les dates des travaux;
  - les coûts;
  - le nom de la ou des firmes ayant effectué les travaux.

Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

19. Liste du personnel de cabinet de chaque membre du Conseil des ministres durant l'année 2014-2015, en indiquant pour chaque individu :
- la date de l'entrée en fonction et la date de départ;
  - le titre de la fonction;
  - l'adresse du port d'attache;
  - le traitement annuel ou, selon le cas, les honoraires versés;
  - la prime de départ versée, le cas échéant;
  - le montant total et la ventilation des primes ou bonis reçus;
  - la liste du personnel politique, incluant le personnel de soutien, qui fait partie de la fonction publique et de quelle masse salariale il relève;
  - la description de tâches;
  - le montant détaillé des salaires, des honoraires et des contrats donnés par le cabinet pour 2014-2015;
  - le nombre total d'employés au cabinet;
  - la masse salariale totale par cabinet pour les années financières 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015;
  - le nom des employés bénéficiant d'un traitement supérieur à celui prévu pour la fonction occupée;
  - s'il a ou non signé les directives du premier ministre intitulées : Directive sur la transparence et l'éthique relativement à l'exercice des fonctions du personnel des cabinets de ministre et Directive concernant les règles applicables lors de la cessation d'exercice de certaines fonctions pour l'État.

Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

20. Liste des sommes d'argent versées en 2014-2015 à même le budget discrétionnaire du ministre, du ministre délégué, du ministère ou de l'organisme, en indiquant :
- le nom de l'organisme concerné ou de la personne;
  - la circonscription électorale;
  - le montant attribué;
  - le détail du projet visé et le but poursuivi par le ministère ou l'organisme.

Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

21. Liste du personnel hors structure, par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), rémunéré par le ministère, mais qui n'occupe aucun poste dans ce ministère :
- le nom de la personne;
  - le poste occupé;
  - le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
  - l'assignation initiale et l'assignation actuelle;
  - la date de l'assignation hors structure;
  - la date de la fin de l'assignation, s'il y a lieu.

Aucun poste hors structure

22. Liste du personnel en disponibilité par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.), en indiquant :
- le poste initial;
  - le salaire;
  - le poste actuel, s'il y a lieu;
  - la date de la mise en disponibilité;
  - les prévisions pour 2015-2016.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes

23. Pour chaque ministère et organisme public (y compris les agences, sociétés, établissements, institutions, etc.), fournir pour 2014-2015, le nombre d'occasionnels mis à pied dont le ministère ou l'organisme a mis fin à l'emploi ou dont le contrat n'a pas été renouvelé, en ventilant :
- par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, personnel de soutien, fonctionnaires, etc.);
  - prévisions pour 2015-2016;
  - par catégorie d'âge.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et les organismes

24. Liste du personnel rémunéré par le ministère et affecté à d'autres organismes publics, parapublics, parapublics non gouvernementaux et autres, en indiquant :
- le nom de la personne;
  - le poste occupé et le nom de l'organisme;
  - le salaire de base et les bonis, le cas échéant;
  - l'assignation initiale;
  - l'assignation actuelle;
  - la date de l'assignation hors structure;
  - la date de la fin de l'assignation (s'il y a lieu).

Aucune affectation à un autre organisme public, etc.

25. Liste de tous les abonnements aux journaux, aux revues mensuelles, aux publications (format papier ou électronique), aux sites spécialisés de recherche sur Internet (Eureka, etc.) du ministère et des organismes publics, en 2014-2015, en précisant pour chaque abonnement :

- coût de chacun;
- le fournisseur;
- la nature du service.

Ventiler le montant total par catégorie.

2014-2015 Réforme des institutions démocratiques, programme 06, 01	
Publication Québec (CSPQ)	488,40
Abonnement : publication QC-Légis (CSPQ)	795,00
Achat de livres	128,17
Assemblée nationale (3 exemplaires : msies à jour RARP : Règle et autres)	50,00
Communication Démo inc. (revue de presse)	40,96
Journaux électroniques et abonnement	1 455,71
SOQUIJ (banques de données – frais de code d'accès)	232,00
<b>TOTAL :</b>	<b>3 190,24</b>

\*Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

26. Les sommes déboursées par le cabinet ministériel, le ministère ou les organismes publics pour l'achat de billets de saison, la réservation de loges et les frais payés afin de devenir membre d'un club privé ou autre.

Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

27. Pour chaque site Internet du ministère ou de l'organisme public (incluant les événements ponctuels) fournir, et ce, depuis l'existence du site :

- le nom du site Web;
- le nom de la firme ou du professionnel, des personnes qui ont conçu le site;
- les coûts de construction du site;
- les coûts d'hébergement, d'entretien et de mise à jour;
- les coûts de modernisation ou de refonte (en spécifiant combien de fois le site a été refait et les raisons du changement);
- la fréquence journalière, hebdomadaire et mensuelle des visites (nombre de « hits »);
- la fréquence moyenne de mise à jour;
- le responsable du contenu sur le site.

**Cette question ne s'applique pas au Secrétariat du programme 06, élément 01**

28. Nominations, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, de mandataires, d'émissaires, de négociateurs, de médiateurs, de commissaires, d'experts, d'enquêteurs et sans en restreindre la portée :

- la liste;
- le nom de la personne;
- les mandats de chacune de ces personnes;
- les contrats octroyés pour chaque mandat;
- le résultat du travail effectué;
- les échéances prévues;
- les sommes impliquées.

**Aucune nomination**

29. Pour 2014-2015, les dépenses effectuées par ministère pour les visites ou rencontres ministérielles et sous ministérielles dans les régions du Québec, en ventilant pour chacune des régions.

**Aucune visite ou rencontre ministérielle**

30. Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 :
- les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
  - le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
  - le nombre total de demandes reçues;
  - le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
  - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
  - le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
  - le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

**L'information concernant la politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et des organismes**

31. La liste de toutes les activités confiées à chaque adjoint parlementaire des membres du Conseil des ministres pour 2014-2015 :
- le coût (déplacements, etc.);
  - le nombre de ressources affectées;
  - le nombre de rencontres;
  - le nombre d'ETC affecté à chaque mandat en indiquant leur fonction et leur titre.

**Ne s'applique pas au Secrétariat, veuillez vous référer aux questions 1 et 2 des renseignements généraux**

32. La liste des ententes et leur nature, signées en 2014-2015 entre le ministère ou l'organisme et le gouvernement fédéral ou d'autres provinces canadiennes, dont la signature a été permise à la suite d'une autorisation obtenue en vertu des articles 3.11, 3.12 ou 3.12.1 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif ou d'une exclusion obtenue en vertu du premier alinéa de l'article 3.13 de cette même loi.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et ce, pour tous les ministères et organismes

33. Le détail des crédits périmés et des gels de crédits pour chaque ministère et organisme par année budgétaire, et ce, pour l'année financière 2014-2015 et les prévisions pour 2015-2016.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes**

34. Tel que le mentionne la Politique de financement des services publics, l'inventaire complet des services que le ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère offrent aux citoyens et les tarifs qu'ils exigent. Le coût unitaire de chacun de ceux-ci. La liste de tous les revenus autonomes (tarifs, permis, droits, redevances, etc.) du ministère et des organismes gouvernementaux qui relèvent du ministère pour les trois dernières années et les projections pour l'année 2015-2016.

**L'information concernant la politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et des organismes**

35. Pour chaque ministère et organisme, une copie du plan de réduction des dépenses de fonctionnement pour 2014-2015 et les prévisions 2015-2016.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes**

36. Pour chaque ministère et organisme public, les sommes reçues en 2013-2014 et en 2014-2015, ainsi que les prévisions pour 2015-2016 et 2016-2017, en provenance du gouvernement fédéral ou d'un autre gouvernement. Indiquer de façon ventilée pour chaque programme, ententes ou autres les sommes reçues, la ou les dates des versements et à quelles fins elles ont été consacrées par le ministère ou l'organisme.

Aucune somme et aucune prévision

37. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes au rendement et des bonis.

Réforme des institutions démocratiques, programme 06, élément 01	
Corps d'emploi	2014-2015
Emplois supérieurs	--\$
Cadres	--\$
Professionnels	--\$
Fonctionnaires	1 231,41 \$
Étudiants et stagiaires	--\$
Autres	--\$
<b>TOTAL</b>	<b>1 231,41 \$</b>

38. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, institutions, etc.), fournir pour l'année financière 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le montant total des primes de départ (allocations de transition) incluant les montants versés pour bris de contrat.

**2014-2015 : aucune prime de départ**

39. Pour chaque ministère et organisme dont les agences, sociétés d'État, établissements, bureaux, organismes de l'État, comités, conseils, institutions, etc., fournir pour l'année financière 2014-2015 le montant total et la ventilation par catégorie d'emploi des augmentations de salaire.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes**

40. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, à qui les salaires sont versés sans qu'aucune fonction ou tâche ne leur soit assignée? Pour chaque personne :

- fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- fournir la liste des salaires versés et préciser le montant total dépensé par le ministère ou l'organisme.

**Il n'y a pas de cadre, de dirigeant ou de sous-ministre qui reçoit une rémunération sans exercer de fonction.**

41. Pour 2014-2015, combien y a-t-il de cadres, de dirigeants de la fonction publique incluant les sous-ministres, ayant été déplacés de leurs fonctions à la suite du changement de gouvernement? Pour chaque personne :

- fournir la liste des noms, des fonctions précédentes occupées et la date de cessation des fonctions;
- fournir la liste des salaires versés;
- boni ou prime relié au déplacement de la fonction.

**La réponse à cette question sera transmise par le ministère du Conseil exécutif pour tous les ministères et les organismes**

42. La liste des personnes et le mandat des comités formés par le Conseil exécutif, les ministères et organismes ainsi que les honoraires donnés à ces personnes.

**Aucun mandat**

43. Pour la préparation des projets de loi, des politiques, des stratégies ou des consultations gouvernementales, indiquer, pour chaque type, si une entente de confidentialité a été requise par le ministère ou le cabinet auprès des partenaires. Le cas échéant, pour chacun des types visés, fournir la liste des partenaires engagés ainsi que ladite entente.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits**

44. Coûts de reconduction des programmes existants : liste exhaustive des programmes ministériels existants à la fin de l'année financière 2014-2015 et qui n'ont pas été reconduits intégralement en 2015-2016. Pour chacun de ces programmes existants en 2014-2015, donner le coût de reconduction intégral et la dépense prévue aux crédits 2015-2016, en incluant les programmes qui ont été abolis et pour lesquels la dépense sera nulle.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes**

45. Liste des situations en 2014-2015 où s'est appliqué le principe du cran d'arrêt, tel qu'il est défini dans le Budget de dépenses 2014-2015. Indiquer les nouvelles initiatives ou toute majoration apportée à un programme existant, les montants en cause ainsi que les mesures prises pour dégager les sommes nécessaires à leur financement.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes**

46. Nombre de fonctionnaires ou ETC affectés à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord en 2014-2015 et prévisions pour 2015-2016.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord par tous les ministères et les organismes pour l'année 2014-2015 seulement**

47. Ventilation du budget du ministère consacré à l'élaboration et à la mise en œuvre du Plan Nord pour 2014-2015 et prévision pour 2015-2016.

**La réponse à cette question sera transmise par la Société du Plan Nord par tous les ministères et les organismes pour l'année 2014-2015 seulement**

48. Portrait global et montant global de tous les contrats octroyés par un ministère ou un organisme en 2014-2015 qui ont fait l'objet de coûts additionnels autorisés suite à une délégation du pouvoir du dirigeant de l'organisme d'autoriser une dépense supplémentaire, comme il est prévu à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Indiquer si oui ou non le ministère ou l'organisme compile cette information et sous quel format. Si oui, fournir la liste ventilée par bénéficiaire et par mode d'octroi (soumission publique, sur invitation ou contrat négocié) en indiquant :

- a) le nombre d'autorisations;
- b) le nom du professionnel ou de la firme touché(e);
- c) le nom de tous les sous-traitants associés au contrat;
- d) le montant accordé;
- e) le nom de la personne ayant autorisé la dépense supplémentaire;
- f) les motifs de la demande;
- g) tout rapport d'évaluation, de vérification ou d'enquête produit concernant un de ces contrats.

Ces informations sont disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec <https://www.seao.ca/>

49. Concernant les dépenses en informatique, pour chacun des ministères et organismes (incluant les agences, sociétés, établissements, institutions ou autres), et ce, pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 ainsi que les prévisions pour 2015-2016 :

- a) la dépense totale (opération et capital);
- b) les grands dossiers en cours;
- c) le nombre d'employés attirés aux dossiers informatiques;
- d) le nombre de consultants externes attirés aux dossiers informatiques.

**Cette question ne s'applique pas au Secrétariat du programme 06, élément 01**

50.

- a) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : la masse salariale;
- b) Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : des indemnités de retraite, s'il y a lieu.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes**

51. Pour chaque ministère et organisme (y compris les agences, sociétés d'état, établissements, bureaux, organismes de l'état, comités, conseils, etc.), fournir pour 2014-2015, en ventilant par catégorie d'emploi (cadres, professionnels, fonctionnaires, etc.) : le taux d'absentéisme.

**Veillez-vous référer à la question 15**

52. Pour chaque ministère et organisme public, portrait complet et bilan détaillé des actions entreprises et des compressions réalisées à la suite de l'annonce du président du Conseil du Trésor le 25 novembre 2014. Plus précisément, fournir l'information relative aux actions dans le cadre :
- du Plan de réduction des effectifs pour les ministères et organismes visant une réduction d'au minimum 2 % de leur niveau d'effectifs;
  - du chantier sur la révision et l'optimisation des structures et des organismes de l'État;
  - d'autres actions visant à limiter certains facteurs pouvant contribuer à augmenter les dépenses de rémunération;
  - de la suspension des bonis du personnel de direction et d'encadrement des ministères, des organismes gouvernementaux et des cabinets ministériels.

Fournir les prévisions pour 2015-2016.

**La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor pour tous les ministères et les organismes**

53. Pour chaque ministère et organisme public, le détail des actions réalisées ou amorcées en 2014-2015 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable.

**L'information concernant la politique de financement des services publics sera présentée au rapport annuel 2014-2015 des ministères et des organismes**

54. Pour chaque ministère et organisme, liste de tous les rapports (d'évaluation, de vérification, d'enquête ou autres), études, avis, analyses, etc., produits par le ministère ou commandés à un organisme ou une firme externe en 2014-2015 en indiquant pour chacun :
- le sujet;
  - la ou les raisons pourquoi il a été produit ou commandé;
  - les coûts reliés à sa réalisation;
  - le nom de l'organisme ou de la firme externe, s'il y a lieu.

Préciser, pour chacun, s'il découle d'une demande du ministre ou du cabinet ministériel.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice d'étude des crédits**

---

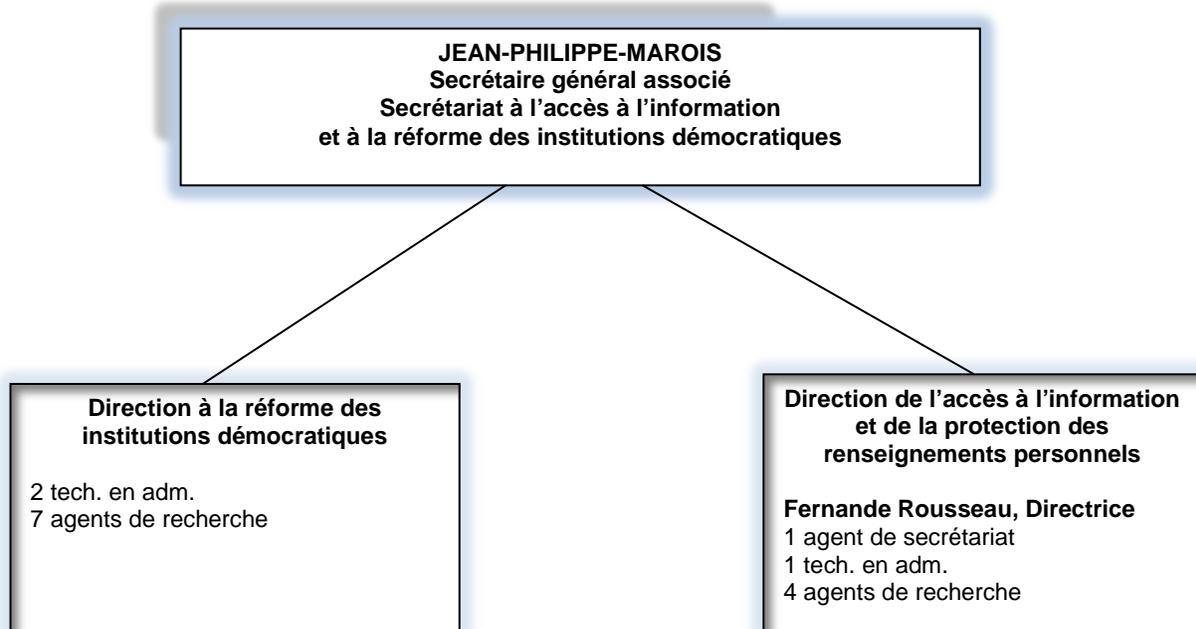
SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

---

SECTION 2 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES**

1. Organigramme complet du Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques (SAIRID), en précisant le titre et le nom des personnes en faisant partie, incluant le statut ou le lien d'emploi (cadre, membre de la fonction publique, contractuel)



Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques  
Ministère du Conseil exécutif  
875, Grande Allée Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y8  
Téléphone : 418 528 8024  
Télécopieur 418 528-8094  
9 avril 2015

2. Dans le cas du personnel contractuel, fournir les paramètres du mandat, traitement (salaire et autres considérations) ainsi que la liste et une copie de tout document produit dans le cadre du mandat.

**Aucun contractuel**

3. Copie des notes, mémos, opinions, études, mémoires et de tout autre document produits par le SAIRID, ou à l'externe mais à sa demande, ou à propos desquels le SAIRID a émis des commentaires, avis ou recommandations, concernant, notamment, le mode de scrutin, les modalités d'exercice du droit de vote, les règles de financement des partis politiques, le lobbying, le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Préciser la nature de ces commentaires, avis ou recommandations. Dans le cas d'un contrat à l'externe, indiquer aussi le montant de celui-ci et des dépenses remboursées.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits**

4. La liste de tous les comités interministériels formés ou déjà formés en 2014-2015, dont a fait partie le SAIRID avec d'autres ministères, organismes, agences ou partenaires. Pour chaque comité, préciser le mandat, les membres, le budget et les résultats.

PÉRIODE 2014-04-01 À 2015-03-31 - LISTE DES COMITÉS-AIPRP <sup>1</sup>					
GROUPES DE TRAVAIL	OBJECTIF	PRÉSIDENT / COORDONNATEUR DU GROUPE DE TRAVAIL	PARTICIPANTS	APPORTS DU SAIRID	DATE DES RENCONTRES
Comité ministériel sur la sécurité de l'information et sur la protection des renseignements personnels (CMSIPRP)	Soutenir le secrétaire général et greffier du MCE dans l'exercice de ses responsabilités et obligations en matière de sécurité de l'information et de protection des renseignements personnels.	Secrétaire général et greffier du MC (président du comité)	<u>Membres permanents (gestionnaires)</u> : Représentant de la DAIPRP du SAIRID, responsable organisationnelle de la sécurité de l'information et de la sécurité physique, responsable de la sécurité informatique et de la gestion documentaire, secrétaire adjointe à l'éthique et aux emplois supérieurs et responsable de la vérification interne.  <u>Deux membres provisoires</u> : Détenteurs de l'information (SAJ et SAIC).	Participer aux réunions et conseiller en matière d'orientations relatives à l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.	2014-09-25 2015-03-12
Comité de gouvernance du gouvernement ouvert	Proposer au Conseil des ministres les orientations gouvernementales en matière de gouvernement ouvert. Approuver le plan d'action et les documents de nature stratégique, coordonner la mise en œuvre du plan d'action, mobiliser les partenaires et assurer le suivi de l'atteinte des résultats.	Dirigeant principal de l'information, SCT	Secrétaire général associé, SAIRID, dirigeant principal de l'information, SCT, Secrétaire général associé et SCG.	Participer aux réunions et à la définition des orientations et des actions gouvernementales en matière de gouvernement ouvert.	2014-04-09 2014-07-08 2014-09-24 2014-10-29 2014-12-15 2015-01-30
Comité de mise en œuvre du gouvernement ouvert	Assurer la mise en œuvre et le déploiement du gouvernement ouvert.  Soutenir le Comité de gouvernance du gouvernement ouvert.	Direction de la vision et des orientations numériques, SCT	Gestionnaires du SAIRID, SCT et SCG.	Participer aux réunions et à la planification des actions gouvernementales en matière de gouvernement ouvert.	2014-04-07 2014-10-09 2014-10-15 2014-10-23 2014-10-25 2014-10-27 2014-11-04 2014-11-18 2014-12-12 2015-01-16 2015-01-22 2015-01-27
Groupe de travail du Comité des mesures et des normes en matière de consommation (CMC) <i>Comités fédéral, provincial et territorial</i>	Proposer et élaborer des mesures visant à harmoniser les lois canadiennes en matière de crédit.	Industrie Canada — Bureau de la consommation	Un représentant du SAIRID en collaboration avec l'Office de protection du consommateur.  Chaque province est représentée ainsi que les territoires.	Participer aux réunions (conférences téléphoniques).  Proposer et élaborer des modifications législatives ou des modèles de pratique en ces domaines, au regard de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.	2015-01-28

<sup>1</sup> Il n'y a pas de budget alloué par le SAIRID à ces activités.

Comité permanent du réseau des responsables sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels (SAIRID)	Offrir un soutien au SAIRID quant à la structuration des activités du Réseau des responsables en accès à l'information et en PRP (AIPRP) et collaborer aux travaux sur la 5 <sup>e</sup> Révision quinquennale de la LAI.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	14 membres du Réseau des responsables de l'AIPRP : MDELCC, CEST, MAPAQ, MAMOT, MELS, MERN, CNT, OPC, MESRST, CARRA, BANQ, AMF, ISQ et Tourisme Québec.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2014-12-08 2015-03-05
Table interministérielle sur la Révision quinquennale de la Loi sur l'accès et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.	Offrir un soutien au SAIRID quant aux modifications à apporter à la Loi sur l'accès, au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la PRP et au Règlement sur les frais exigibles.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	13 responsables de l'AIPRP provenant des organisations suivantes : MSSS, RQ, MESS, CSST, MCC, MSP, OPQ, SCT, MTQ, RAMQ, SAAQ, MJQ et RRQ.	Coordonner et animer le groupe de travail et synthèse des commentaires recueillis.	2014-12-16
Comité d'arrimage - Orientations gouvernementales en infonuagique	Élaborer des orientations gouvernementales en infonuagique.	Direction de la vision et des orientations numériques, Sous-secrétariat du Dirigeant principal de l'information du SCT	Deux représentants du SAIRID.	Représenter le SAIRID lors des rencontres du comité et conseiller le SCT afin d'assurer que les exigences de PRP et d'autres renseignements de la Loi sur l'accès sont prises en compte lors de l'élaboration des orientations en infonuagique.	2014-04-17
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur municipal	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2014-10-20 2015-03-06 2015-03-25
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2015-02-10
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur de la santé et des services sociaux	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2014-10-02 2014-12-02 2015-02-05
Projet de règlement sur la diffusion dans le secteur des ordres professionnels	Élaborer un règlement sur la diffusion.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Deux représentants du SAIRID.	Coordonner et animer le groupe de travail et élaborer des modifications législatives en ces domaines.	2014-10-08 2015-02-25
Groupe de travail SAIRID- MDELCC	Examiner les possibilités d'ouverture additionnelle de l'accès aux documents en vertu des articles 41.1 de la Loi sur l'accès et des articles 118.4 et 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.  Documenter les développements mondiaux en matière de transparence pour les renseignements environnementaux.	Direction de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du SAIRID	Deux représentants du SAIRID et deux représentants du MDELCC.	Coordonner le groupe de travail, documenter et analyser.	2014-10-09 2015-01-19

5. La liste des rencontres du comité consultatif du Directeur général des élections (DGE) en 2014-2015, incluant les dates, lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2015-2016

**Il y a eu une rencontre, le 11 décembre 2014 et une conférence téléphonique le 15 août 2015. Le calendrier pour 2015-2016 n'est pas encore déterminé**

6. La liste des mandats qui ont été confiés au DGE et à la Commission de la représentation électorale.

**Aucun mandat n'a été confié au DGE ni à la Commission de la représentation électorale**

7. Indiquer, en 2014-2015, pour le SAIRID :

1. Le nombre de rencontres, de repas ou de réunions et les frais afférents
2. La liste des personnes à rencontrer en précisant le but de la rencontre
3. Les frais de déplacement, de voyage, de repas et de représentation
4. La liste des participants à des colloques, à des congrès et les coûts afférents

**Veillez-vous référer à la question 13 des renseignements généraux de l'opposition**

8. L'information financière de 2014-2015, ventilée pour chaque événement auquel a participé un membre du SAIRID au Québec et à l'extérieur, en indiquant le lieu, l'événement, les dates, les personnes du SAIRID présentes et, le cas échéant, du cabinet ministériel, en ventilant le montant par : frais de déplacement, de repas, d'hébergement et de représentation (inscription ou autre)

**Réforme des institutions démocratiques, programme 06, élément 01**

**Veillez-vous référer à la question 13 des renseignements généraux de l'opposition**

Les renseignements relatifs au cabinet, le cas échéant, sont détenus par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes – MCE

9. Indiquer les sommes dépensées pour 2014-2015 par le SAIRID pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

**Aucune somme dépensées en 2014-2015**

#### **COMMISSAIRE AU LOBBYISME**

151. Nombre de poursuites intentées par le DPCP à la suite des vérifications du Commissaire au lobbyisme, depuis 2009-2010 et jusqu'à la dernière année financière, par secteur visé par la loi :

- a) effectuées à la suite d'une plainte;
- b) effectuées de la propre initiative du Commissaire.

Indiquer, pour chacun des secteurs visés par la loi :

- a) l'objet de la poursuite;
- b) le résultat de la poursuite;
- c) les suites apportées.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

152. Nombre d'enquêtes effectuées, depuis 2009-2010 et jusqu'à la dernière année financière, par secteur visé par la loi :

- a) à la suite d'une plainte;
- b) de sa propre initiative.

Indiquer :

- a) l'objet de l'enquête;
- b) le résultat de l'enquête;
- c) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP;
- d) le nombre de dossiers en cours devant les tribunaux;
- e) le nombre de dossiers dans lesquels la ou les personnes physiques ou morales ont plaidé coupable;
- f) le nombre de dossiers dans lesquels la ou les personnes physiques ou morales ont été déclarées coupables;
- g) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP n'ayant pas fait l'objet d'une poursuite;
- h) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP, dont le délai était prescrit lors de la transmission par la commission;
- i) le nombre de dossiers référés au Procureur général ou au DPCP, dont le délai a été prescrit pendant l'analyse du dossier par le Procureur général ou le DPCP;
- j) copie des rapports d'enquête dont les délais sont prescrits.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

153. Depuis 2009-2010 jusqu'à ce jour, la liste des avis demandés au Commissaire au lobbyisme par un ministre, un organisme ou un cabinet ministériel. Fournir également une copie de chacun de ces avis et préciser tout secteur visé par la loi.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

154. Liste des études commandées à l'interne ou à l'externe durant l'exercice financier 2014-2015, incluant :

- a) les coûts;
- b) une copie des soumissions;
- c) une copie des études;
- d) le nom de la firme ou de l'individu ayant obtenu le mandat;
- e) une copie du contrat.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

---

SECTION 3 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE  
DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION

---

**SECTION 3 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS REQUIS PAR LE DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

72. Dépôt du plan financier (budget des dépenses par activité) et stratégique de ce portefeuille pour l'année 2014 – 2015.

Conseil exécutif

**Programme 6  
Accès à l'information et Réforme des institutions démocratiques**

Éléments	Budget de dépenses 2015-2016	Moins :		Plus : Budget d'investissements	Crédits 2015-2016	Crédits 2014-2015
		Dépenses ne nécessitant pas de crédit				
(000 \$)						
1. Réforme des Institutions démocratiques	1 126,9	-		-	1 126,9	1 515,7
2. Commission d'accès à l'information	5 908,0	155,0		100,0	5 853,0	6 558,5
3. Accès à l'information et protection des renseignements personnels	789,4	-		-	789,4	808,8
	<u>7 824,3</u>	<u>155,0</u>		<u>100,0</u>	<u>7 769,3</u>	<u>8 883,0</u>
<b>Crédit à voter</b>					<b>7 769,3</b>	<b>8 883,0</b>

Ce programme vise à améliorer l'efficacité de nos institutions démocratiques et plus particulièrement de notre cadre électoral, à élaborer les orientations gouvernementales, en matière de transparence des institutions, à modifier et bonifier à cet effet les lois et règlements relatifs à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels de même qu'à promouvoir et assurer l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Finalement, d'assurer un rôle-conseil pour le gouvernement en ces matières.

**Ventilation par supercatégories**

Budget de dépenses	Éléments			2015-2016	2014-2015
	1	2	3		
(000 \$)					
Rémunération	906,2	4 783,2	626,5	6 315,9	6 724,1
Fonctionnement	220,7	1 124,8	162,9	1 508,4	1 651,9
	<u>1 126,9</u>	<u>5 908,0</u>	<u>789,4</u>	<u>7 824,3</u>	<u>8 376,0</u>
<b>Budget d'investissements</b>					
Immobilisations	-	100,0	-	100,0	662,0
	<u>-</u>	<u>100,0</u>	<u>-</u>	<u>100,0</u>	<u>662,0</u>

Crédits des ministères et organismes  
62

73. Liste et copie des notes, avis, opinions études ou mémorandums produits par le Secrétariat à l'accès à l'information et à la réforme des institutions démocratiques ou à l'externe.

**Cette question ne semble pas pertinente à l'exercice de l'étude des crédits**

74. La liste des rencontres de la Commission de la représentation électorale du DGEQ en 2014-2015, incluant les dates, les lieux, ordres du jour, objets et personnes présentes. Fournir les prévisions pour 2015-2016.

**Le Secrétariat ne participe pas à ces rencontres**

75. Liste des mandats qui ont été confiés au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale pour 2014-2015. Prévisions pour 2015-2016.

**Aucun mandat n'a été confié au Directeur général des élections ni à la Commission de la représentation électorale en 2014-2015. Le calendrier n'est pas encore déterminé pour 2015-2016**

76. Détail des programmes abolis ou dont le financement a été réduit en 2015-2016 par rapport à 2014-2015.

**Aucun programme aboli**

77. Pour chacune des élections partielles ayant eu lieu en 2012, 2013, 2014 et 2015, coût total ventilé par les différents postes budgétaires appropriés (salaires, locaux, équipements, remboursement des dépenses effectué à chacun des partis politiques, autres dépenses administratives, etc.).

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

78. Coût total des élections municipales en 2013, par municipalité, et de toute élection municipale partielle en 2013-2014 et 2014-2015.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

79. Liste de tous les appels d'offres lancés par le Directeur général des élections en 2013-2014 et 2014-2015. Liste des organismes soumissionnaires et copie des soumissions.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

80. Liste des appels d'offres annulés par le Directeur général des élections en 2013-2014 et 2014-2015 et raisons justifiant les annulations.

- a) Copie des soumissions;
- b) Firme ou individu ayant obtenu le contrat ou le mandat;
- c) Copie du contrat.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

81. Nombre total d'infractions émises par le DGEQ en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015. Ventiler par parti politique.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

82. Nombre total d'infractions émises pour financement illégal en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 et sommes totales impliquées (en terme de montant fraudé). Ventiler par parti politique

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

83. Nombre d'infractions émises par le DGEQ en 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015:

- a) À la suite d'une plainte;
- b) De la propre initiative du DGEQ;

Indiquer pour chacune des infractions :

- c) Le nom de l'individu ou de l'organisme visé;
- d) Son affiliation partisane;
- e) L'objet de l'infraction;
- f) Le résultat de l'infraction (verdict de culpabilité);
- g) Le montant d'amende octroyé, si l'individu ou l'organisme a plaidé coupable ou a été reconnu coupable.

**Le Directeur général des élections est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

## COMMISSAIRE AU LOBBYISME

134. Nombre de poursuites intentées par le DPCP à la suite des vérifications du Commissaire au Lobbyisme, par secteur visé par la Loi et effectuées en 2010-2011, 2011-2012, 2013-2014 et 2014-2015:

- a) À la suite d'une plainte;
- b) De la propre initiative du Commissaire;

Indiquer pour chacun des secteurs visés par la loi :

- a) L'objet de la poursuite;
- b) Le résultat de la poursuite;
- c) Les suites accordées.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

135. Nombre d'enquêtes effectuées, par secteur visé par la Loi en 2010-2011, 2011-2012, 2013-2014 et 2014-2015:

- a) À la suite d'une plainte
- b) De sa propre initiative

Indiquer :

- a) L'objet de l'enquête;
- b) Le résultat de l'enquête;
- c) Le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP;
- d) Le nombre de dossiers en cours devant les tribunaux;
- e) Le nombre de dossiers où la ou les personnes physiques ou morales ont plaidé coupables;
- f) Le nombre de dossiers où la ou les personnes physiques ou morales ont été déclarées coupables;
- g) Le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP n'ayant pas fait l'objet de poursuite;
- h) Le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP et dont le délai était prescrit lors de la transmission par la Commission;
- i) Le nombre de dossiers référés au Procureur général ou DPCP et dont le délai a été prescrit pendant l'analyse du dossier par le Procureur général ou DPCP;
- j) Copie des rapports d'enquêtes dont les délais sont prescrits.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

136. La liste et une copie de tous les avis demandés au Commissaire au Lobbyisme par un ministère, un organisme ou un cabinet ministériel et tout secteur visé par la Loi pour 2010-2011, 2011-2012, 2013-2014 et 2014-2015.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

137. Pour 2013-2014 et 2014-2015, nombre de lobbyistes inscrits au registre, ventilé par type de lobbyiste et par ville et/ou région administration

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**

138. Liste des études commandées à l'interne ou à l'externe durant l'exercice financier 2013-2014 et 2014-2015:

- a) Liste et coût;
- b) Copie des soumissions;
- c) Copie des études;
- d) Firme ou individu ayant obtenu le mandat;
- e) Copie du contrat.

**Le Commissaire au Lobbyisme est une personne désignée par l'Assemblée nationale du Québec. Ses crédits en relèvent également. Cette question doit donc être adressée au Président de l'Assemblée nationale**